Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1044

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
20 juin 1991 – nº 1044
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

La modernité de la démocratie directe

A en croire de nombreux commentateurs et Otto Stich lui-même, le *non* du peuple et des cantons au projet de réforme des finances fédérales aurait sonné le glas de la démocratie helvétique ou l'aurait plongée pour le moins dans une crise grave. S'il fallait encore une preuve de l'essoufflement des droits populaires, la votation du 2 juin l'a donnée de manière éclatante: voilà un projet d'importance, fruit d'un compromis entre les partis gouvernementaux, coulé par quelque 17% du corps électoral sous l'influence d'une campagne de propagande démagogique. Une caricature de participation démocratique.

Nous l'avons vu, la critique des droits populaires ne date pas d'aujourd'hui (DP nº 1043). Dès leur introduction, le référendum et l'initiative ont subi les assauts de ceux qui camouflaient leur crainte de partager le pouvoir derrière le souci de l'avenir de l'Etat fédéral.

Aujourd'hui la contestation redouble et se pare des couleurs de la modernité. Les droits populaires ? Une trouvaille institutionnelle certes originale, qui a permis la cohabitation sous un même toit fédéral de régions linguistiques, de communautés religieuses et de groupes politiques différents et peu habitués à recevoir des ordres d'une lointaine capitale, qui a contribué à la cohésion d'un Etat somme toute fragile à ses origines.

Mais voilà que les inconvénients prennent le dessus. Le consensus n'engendre plus que de molles solutions adoptées après d'interminables débats où dominent la défense d'intérêts particuliers et les slogans réducteurs. Alors que l'importance et l'urgence des problèmes à résoudre exigent aujourd'hui des réponses claires et rapides. Et des voix se font entendre qui vantent les mérites du régime parlementaire: un gouvernement qui peut s'appuyer sur une majorité pour réaliser son programme sans crainte constante d'un désaveu et des citoyens libres de changer l'équipage à l'échéance électorale. Les nécessités de la construction européenne donnent bien sûr un poids supplémentaire à ce discours modernisateur.

Le résumé est cavalier mais reflète assez bien, je crois, l'état d'esprit de ceux, peu nombreux encore, qui réclament à haute voix l'adaptation des institutions helvétiques et de ceux qui n'en pensent pas moins.

Le modèle proposé est hélas obsolète. Sous son apparence de rationalité, il n'offre pas aux citoyennes et aux citoyens des choix plus clairs; les programmes, une fois les élections passées, perdent rapidement leur validité: les électeurs allemands en savent quelque chose, eux qui ont choisi Helmut Kohl sur sa promesse de ne pas augmenter les impôts; les électeurs français également qui ont élu en 1981 le candidat Mitterand, garant du gel du programme nucléaire. Et que dire de l'influence des électeurs italiens sur la formation de la coalition gouvernementale ?

La gestion des Etats modernes porte plus sur le choix des moyens concrets pour résoudre des problèmes partout très semblables que sur celui de grandes idéologies. Dans une société complexe et diversifiée, la conduite d'une politique implique l'adhésion des administrés, plus même leur participation active. C'est une vérité que découvre peu à peu le monde économique: l'autonomie et l'implication des agents, la décentralisation des décisions sont les conditions de l'efficacité de l'entreprise.

Les institutions de démocratie directe donnent aux citoyens une prise directe sur toutes les affaires de la cité. Dans ce sens, elles sont parfaitement modernes puisqu'elles offrent un cadre adapté aux préoccupations actuelles des individus, plus intéressés aux problèmes ponctuels qu'aux grands choix programmatiques. Elles font la part trop belles aux puissants groupes d'intérêts bien organisés ? Certes, mais elles permettent

JD

(suite à la page 3)